



Actualités CGT Schneider

La CGT signe l'accord handicap

La négociation sur l'accord Handicap s'est terminée le 23 Novembre. L'accord aborde les points suivants : budgets (possibilité de le dépasser), création d'une SSCT¹ Handicap pour soutenir les cellules de maintien dans l'emploi, un début de déploiement de la solution CAPTIV (<https://www.teaergo.com>), moyens de formations à destination des collègues méthodistes / stémistes / ergonomes, jours spécifiques prévus pour les démarches auprès de la MDPH² afin de faire reconnaître le statut de travailleur en situation de handicap, et enfin jours spécifiques pour le suivi lié au handicap.

Après consultation de ses bases, la CGT est signataire de cet accord.

Nous devons toutefois maintenir la pression pour que ces points ne soient pas que des éléments écrits dans un accord.

Un autre élément reste en suspens : qu'en sera-t-il de l'avenir de cet accord après 2024 ? La direction a ouvert la négociation pour ouvrir le droit aux exonérations que prévoit le code du travail. En 2025 ces exonérations ne seront plus possibles. La CGT demande dès maintenant que cet accord continue d'évoluer même si les exonérations ne perdurent pas.

Négociation accord Compte Epargne Temps : 3 petits tours et puis... flop !

Après deux réunions, la direction de Schneider Electric a décidé d'arrêter les négociations sur cet accord. Ses représentants se sont déclarés « dans l'incapacité d'obtenir un mandat (de la part du COMEX) pour répondre aux revendications des organisations syndicales ».

La CGT demandait un assouplissement de l'utilisation du CET. Actuellement le système est trop restrictif.

En matière de compte épargne temps, la revendication de la CGT est d'aller vers un nouveau statut du travailleur salarié (<https://www.cgt.fr/actualites/vers-un-nouveau-statut-social-attache-la-personne-du-travailleur>) donnant des droits tout au long de la vie sans devoir forcément se priver de jours de congés justement acquis. C'est manifestement trop progressiste pour une entreprise comme la nôtre, Well Being ou pas !

Télétravail : et si, TOUS ENSEMBLE, nous faisons valoir nos droits ?

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire sur le télétravail, encore ouvert à ce jour (<https://cgt-schneider.fr/?p=627>). Celui-ci met en lumière de nombreuses attentes :

- Davantage de souplesse pour l'utilisation du télétravail
- Une organisation pour continuer à avoir du lien social
- Une demande pour avoir davantage d'information et de formation sur vos droits au télétravail
- Une vigilance nécessaire concernant le risque de surcharge de travail
- Une volonté de revendiquer la semaine de 4 jours
- Une information aux salariés concernant les économies faites par Schneider Electric, grâce au télétravail

¹ Sous-commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail dédiée au Handicap

² Maisons Départementales des Personnes Handicapées



- Une participation aux frais liés au télétravail (participation à l'électricité, chauffage, au forfait internet, ...)
- Nous rappelons que le télétravail n'est pas toujours un choix de "confort" de vie : c'est parfois la seule échappatoire vis-à-vis des problèmes de transport, de l'open-space, du mal-être au travail.

Le télétravail est un enjeu fort dans le cadre de la pandémie que nous subissons. Des salarié.e.s en souffrent, par manque de lien social. Nous avons demandé à ce que notre futur accord télétravail prenne cet aspect en compte, au même titre que les aspects économiques. Pour le moment, aucune réponse de la direction, qui se contente de profiter du flou actuel pour faire des économies sur le dos des salarié.e.s..

N'hésitez pas à remonter individuellement tous vos soucis de télétravail, auprès de vos représentants CGT.

Convention Collective Nationale Métallurgie : tout n'est pas perdu

Une négociation a eu lieu le 08 décembre sur une nouvelle convention collective de la métallurgie (voir <https://www.cgt-schneider.fr>). Le dernier thème abordé était la prévoyance. L'UIMM³ propose de différencier les droits entre les salarié.e.s Ouvriers, Techniciens, Ingénieurs et Cadres principalement sur les indemnités. De plus, l'UIMM propose de remettre en place un jour de carence après trois arrêts maladie. La CGT Métallurgie lutte contre ces évolutions néfastes pour les salarié.e.s.

Une journée d'action est envisagée pour Janvier 2022, pour faire suite au succès du 25 Novembre. Rien n'est joué à ce jour. Depuis 2016, la CGT a proposé un projet clair pour notre prochaine convention collective (<https://cgt-schneider.fr>). N'hésitez pas à interpeller les autres organisations syndicales pour qu'elles soutiennent, comme la CGT, une convention collective nationale métallurgie de haut niveau, au lieu d'avaliser un catalogue de régressions sociales.

Résultat élections SEI / SEF : déçus certes, mais toujours vivants !

A la suite des élections sur le périmètre SEI/SEF, grâce à vos voix, la CGT conserve une représentativité de plus de 13% au niveau groupe. Nous continuons donc d'être à la table des négociations des accords groupe. Mais nous restons en-dessous des 10% nécessaires pour assurer notre représentativité sur le périmètre SEI/SEF, et être ainsi invités aux négociations des sujets importants tels que les NAOs SEI/SEF. Nous ne pouvons que regretter d'être exclus de ces instances, dans une période où nos droits sont de plus en plus attaqués par le MEDEF, et bradés sans beaucoup de résistance par les syndicats dits « réformistes ». Nous continuerons malgré tout à être fortement présents sur de nombreux sites, à défendre de notre mieux les conquêtes sociales (qui pour la plupart sont des victoires de la CGT), et à oeuvrer à l'amélioration de nos conditions de travail (salaires, télétravail, harcèlements, droit à la déconnexion, handicap, formations, ...)

Pour cela, nous aurons encore et toujours besoin de votre soutien actif. Rapprochez-vous de vos représentants CGT, pour participer à nos débats, consultations, négociations de nouveaux accords, formations syndicales, ... **La CGT n'existe et ne peut subsister que par la participation du plus grand nombre.**

RAPPEL : signez-la pétition pour défendre notre Convention Collective Métallurgie !

Pour savoir où vous en êtes avec votre Compte Personnel de Formation :

<http://moncompteformation.gouv.fr/>



³ Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) : C'est la fédération patronale française regroupant, dans le domaine de la métallurgie, les principales entreprises française de ces secteurs d'activités.

